



**Légende**

- Limite de zone ou de secteur
- Recul à l'alignement imposé (10m)
- Espace boisé classé
- Cavité
- Zone inondable
- Elément de paysage à préserver (L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur faisant l'objet d'orientation d'aménagement
- Droit de préemption urbain sur les fonds commerciaux
- Site pollué
- Emplacement réservé

Libellé	Bénéficiaire
Emplacement réservé n°01: Cimetière	Commune
Emplacement réservé n°02: Chemin piétonnier	Commune
Emplacement réservé n°03: Voie nouvelle	Commune
Emplacement réservé n°04: Chemin piétonnier	Commune
Emplacement réservé n°05: Elargissement du sentier de l'Hôpital	Commune
Emplacement réservé n°06: Création d'un chemin piétonnier	Commune
Emplacement réservé n°07: Voie de liaison entre la RD928 et la RD116	Département



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Règlement graphique**

Echelle: 1/5000e

- Arrêté le: 14 janvier 2016
- Enquête publique: du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016
- Approuvé le: 16 septembre 2016

